



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

---

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière que :

Le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie statuera sur une demande d'autorisation d'un usage conditionnel, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 4 juillet 2022, à 19 h, à l'église de Lavaltrie située au 1351, rue Notre-Dame.

La demande présentée par madame Audrey Robert de *Lachance & associés architectes* a pour but de construire, sur les lots 3 065 651 et 3 065 652, en remplacement des bâtiments du 650 et du 652, rue Notre-Dame, une habitation multifamiliale de 32 logements.

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre, relativement à cette demande, lors de la séance du conseil municipal, le 4 juillet 2022.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 16 juin 2022.

---

Marie-Josée Charron, greffière